

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Provost

<https://www.cadre21.org/membres/37fc98e07a68b970a4d54ce9>

Date d'obtention : 2023-06-29 18:06:25

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens qu'il y a un protocole clair mis en place à suivre pour pouvoir mener efficacement une intervention de sextage. Cela n'entravera pas les interventions des policiers ou lors d'une intervention juridique. Je retiens de ne jamais regarder quelconque images ou vidéos. Je retiens également que lors d'un doute d'un acte malveillant, je confisque le cellulaire de l'instigateur et demande l'intervention des policiers immédiatement.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Me donne de la confiance en mes interventions lors de sextage et de l'assurance face au processus à suivre. Le fait d'avoir en ma possession une grille d'évaluation ainsi qu'un aide-mémoire me guide et dirige ma démarche sans avoir peur d'entraver le travail de mes collègues policiers.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

à rassurer la victime et renforcer son estime de soi, à m'assurer qu'aucun membre de l'équipe école ne regarde les photos/vidéos sur un cellulaire et à travailler en collaboration avec notre policier-école.